

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°26S0012 - Contrôle et vérification du matériel de levage, des équipements mécaniques, de maintenance et d'intervention - Attribution du marché

N° : VA_DEC2026_580
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

L'article R2122-8 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure le marché « Contrôle et vérification du matériel de levage, des équipements mécaniques, de maintenance et d'intervention » avec le soumissionnaire SOCOTEC EQUIPEMENTS domicilié à LESQUIN (59810).

Montant maximum de l'accord-cadre sur 4 ans : 35 000,00 € hors taxes ;

Montant maximum annuel de l'accord-cadre : 8 750.00 € hors taxes.

Politique publique (domaine-action-activité) : 07.0.0 Prévention et sécurité - Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 26 août 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-229141-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 28 août 2026